Département de l'Oise

Arrondissement de Senlis
Canton de Crépy en Valois

République Française

MAIRIE DE NERY

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Lundi 24 août 2026 à 18 h 00 – Mairie de NÉRY

L'an deux mil vingt-six à *18 heures*, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, le 20 août 2026, s'est réuni en session extraordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Myriam MAKNI, la Maire.
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15
Nombre de Conseillers Municipaux présents : 08
Nombre de Conseillers Municipaux votants : 11

Etaient Présents
Adjoints : MME Emma GUILBAUD
M. José TAVARES
Conseillers Municipaux : MMES, Patricia HOREM, Delphine PICART, MM Antoine MEIGNEN, Gauthier DANAUX, Thomas TIXIER
Absents excusés et représentés
Mme Nathalie ZAMET pouvoir à Mme Myriam MAKNI, M. Sébastien GUILBAUD pouvoir à Mme Emma GUILBAUD, M. Patrick CLERGOT pouvoir à Mme Myriam MAKNI
Absents excusés
MMES Lisiane COLLAS, Déborah GORDINO, Tiffanie PLAISANT
M. Olivier PILAT

Formant la majorité des membres en exercice

Madame Myriam MAKNI est désignée secrétaire de séance en application de l'article L.2121-15 du CGCT.

Ordre du jour :

1) Création d'un emploi non permanent suite à un accroissement saisonnier

Madame Myriam MAKNI, la Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de prolonger le contrat de l'agent technique recruté le 01 juin 2026 et que pour se faire, il convient à nouveau de délibérer sur la création d'un emploi non permanent suite à un accroissement temporaire d'activité de type saisonnier.

Madame Myriam MAKNI, la Maire rappelle au conseil municipal que L. 332-23 2° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris.

Ainsi, Madame la Maire propose au conseil municipal de créer, à compter du 1er septembre 2026, un emploi non permanent sur le grade d'adjoint technique dont la durée hebdomadaire de service est de 35 heures et de l'autoriser à prolonger par un avenant le contrat de l'agent contractuel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De créer un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint technique, pour effectuer les missions d'entretien des voieries, tonte et entretien divers suite à l'accroissement saisonnier d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35/35ème, à compter du 01 septembre 2026 pour une durée maximale de 3 mois sur une période de 12 mois.

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Lundi 24 août 2026 à 18 h 00 – Mairie de NÉRY

- La rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 388 indice majoré 373, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.

- La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 article 6413 du budget primitif 2026.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 20

Secrétaire de séance,
Myriam MAKNI

La Maire,
Myriam MAKNI